



Mikvaot

Michna 1 - Chapitre 3

רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר, שְׁנֵי מִקְוֹאוֹת שָׁאִין בָּהֶם אַרְבָּעִים סָאָה, וְנִפְּלוּ לָזֶה
לִג וּמִחֲצָה וְלָזֶה לִג וּמִחֲצָה וְנִתְעַרְבוּ, כְּשֵׁרִים, מִפְּנֵי שֶׁלֹּא נִקְרָא
עֲלֵיהֶן שֵׁם פְּסוּל. אֲבָל מִקְוֵה שָׁאִין בּוֹ אַרְבָּעִים סָאָה וְנִפְּלוּ בּוֹ
שְׁלֹשָׁה לִגִּין וְנִחַלֵּק לְשֵׁנִים, פְּסוּל, מִפְּנֵי שֶׁנִּקְרָא עָלָיו שֵׁם פְּסוּל.
וְרַבִּי יְהוֹשֻׁעַ מְכַשִּׁיר, שֶׁהִיא רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ אוֹמֵר, כָּל מִקְוֵה שָׁאִין בּוֹ
אַרְבָּעִים סָאָה וְנִפְּלוּ לוֹ שְׁלֹשָׁה לִגִּין וְחָסַר אֶפְלוּ קֶרְטוֹב, כְּשֵׁר,
מִפְּנֵי שֶׁחָסְרוּ לוֹ שְׁלֹשָׁה לִגִּין. וְחֲכָמִים אוֹמְרִים, לְעוֹלָם הוּא
בְּפִסּוּלוֹ, עַד שֶׁיֵּצֵא מִמֶּנּוּ מְלֹאוֹ וְלַעֲוֹד.

Rabbi Yossé dit : Deux mikvaot [réservoirs d'eau recueillis par des moyens naturels et immergés pour la purification] qui ne contiennent pas [chacun] quarante séa [mesure de volume spécifique], et dans lesquels un log [mesure de volume spécifique] et demi [d'eau puisée] est tombé dans celui-ci, et un log et demi dans celui-là, et ils [les deux mikvaot] se sont mélangés, ils sont valides, car ils n'ont jamais été considérés comme invalides [c'est-à-dire indépendamment, chacun était considéré comme valide par la loi]. Mais un mikvé qui ne contient pas quarante séa, dans lequel sont tombés trois log [d'eau puisée], et qui a été ensuite divisé en deux, est invalide, car il a été considéré comme invalide [car trois log d'eau puisée invalident un mikvé contenant moins de quarante séa d'eau valide]. Rabbi Yéhochooua le considère comme valide, car Rabbi Yéhochooua disait : « Si dans un mikvé qui ne contient pas quarante séa [d'eau valide] il tombe trois log [d'eau puisée] et qu'il lui manque un kortov [une mesure de volume infime], il est valide [lorsqu'on y ajoute suffisamment d'eau valide], car il lui manque [une partie des] trois log . » Et les Sages disent : « Il est à jamais dans son état invalide, jusqu'à ce que sa plénitude plus un peu plus s'en aillent [c'est-à-dire qu'il faudrait qu'il manque la quantité d'eau qu'il contenait avant l'ajout d'eau puisée, plus un peu plus, pour être considéré comme valide] ».



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions